

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 décembre 2023

Numéro Délibération	88/2023
date de mise en ligne	12 décembre 2023

Convocation transmise le 30 novembre 2023

objet de la délibération **Finances - Exécution budgétaire et continuité du service – Exercice 2024**

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Guy LAURET.**

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRÂA / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Frédéric SARROUY – Pouvoir à M. Anthony PEROTTI / Mme Valérie BONIOL ALDIE – Pouvoir à M. Pierre BARRE /

Excusés : /

Absente : Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Madame Géraldine GROLIER rapporte l'affaire ;

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, et ce jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes aux remboursements en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

Les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement) au titre de l'exercice 2023, hors crédits affectés au chapitre 16 pour le remboursement de la dette et hors restes à réaliser de 2022, s'élèvent à 3.692.083,47 €.

Je vous propose donc, dans la limite du quart de cette somme, soit 923.020,86 €, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la ventilation suivante :

Chapitres	Dépenses	Crédits ouverts
20	Logiciels professionnels	5.000,00 €
	Projet de nouveau cimetière – Etudes préalables	20.000,00 €
	Etudes énergétiques de bâtiments communaux	70.000,00 €
	Etude de besoins/prospectives en matière d'accueil scolaire	30.000,00 €
	AMO « Commune à énergie positive décarbonée » - Tranche optionnelle n°1	11.000,00 €
	Espace Jeunes – Etude désimperméabilisation/végétalisation de la cour	20.000,00 €
	Restauration du bâti de l'Hôtel de Ville – Etude patrimoniale	21.000,00 €
	Presbytère – Etude/suivi travaux d'aménagement et de rénovation des façades	7.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 20 =</i>		<i>184.000,00 €</i>
204	Opération façades – Subvention	12.000,00 €
	Attribution de compensation – Aire d'accueil Gens du Voyage et Voirie	46.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 204 =</i>		<i>58.000,00 €</i>
21	Matériels informatiques	10.000,00 €
	Mobiliers divers	10.000,00 €
	Matériels techniques	10.000,00 €
	Rosalie à assistance électrique	27.000,00 €
	Réserve foncière – Acquisition de terrains	60.000,00 €
	Ecole la Ribambelle – Acquisition d'une aire de jeux	15.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 21 =</i>		<i>132.000,00 €</i>
23	Démolition/reconstruction de vestiaires/club-house football - Maîtrise d'œuvre	150.000,00 €
	Travaux divers de réparation ou neuf dans les bâtiments communaux	30.000,00 €
<i>Sous-total Chapitre 23 =</i>		<i>180.000,00 €</i>
Total des crédits ouverts par anticipation (≤ 923.080,26 €) =		554.000,00 €

Je vous demande également de dire que ces crédits ouverts par anticipation seront inscrits au budget 2024.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

Mise en ligne